

<https://lepcf.fr/Le-gouvernement-supprime-les-intances-representatives-du-personnel-a-la-SNCF>



Le gouvernement supprime les instances représentatives du personnel à la SNCF

- Lutter, Unir... -



Date de mise en ligne : dimanche 24 décembre 2017

Copyright © Faire Vivre le PCF ! - Tous droits réservés



En septembre 2017, le pouvoir actuel s'était voulu rassurant envers les cheminots : les ordonnances réactionnaires du président Macron ne s'appliqueraient pas à la SNCF fractionnée en 3 par l'ancien pouvoir socialiste et écologiste. Ce 19 décembre 2017, le DRH de ladite SNCF a convoqué les syndicats pour une "lecture partagée" des dites ordonnance. En fait de nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise ferroviaire, les CE, les DP et les CHSCT sont supprimés. C'est là un véritable recul historique.

Cheminot, usager, entends-tu le vol noir des prédateurs du secteur privé au-dessus du rail public ?

FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS
ORDONNANCES MACRON
Marsaël, le 21 décembre 2017

MISE EN PLACE DES COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES AU GPF

FIN DES DP, CHSCT ET CE À LA SNCF

Malgré un discours rassurant en septembre 2017 envers les cheminots sur le renouveau des instances élites « Mieux » à la SNCF, le Directeur des Ressources Humaines de la SNCF a convoqué, le 19 décembre 2017, l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives pour une lecture partagée de l'ordonnance n°2 (2017-1388) relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise.

Le premier constat est sans appel : les ordonnances, par leur champ d'application, sont transposées à la SNCF, c'est la disparition des Comités d'Entreprise tels que nous les connaissons aujourd'hui.

Le deuxième constat : à l'heure où la SNCF est confrontée à de tragiques accidents ferroviaires, où nous subissons un nombre de suicides inacceptables, où les accidents de travail et de trajet sont quotidiens, les CHSCT sont supprimés.

Troisième constat : les cheminots sont quotidiennement à de multiples restructurations telles que les fusions d'établissements, le découpage de la production, les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail, la mise en place du forfait-jours... la direction met fin aux EP.

La création des Comités Sociaux et Économiques (CSE) n'est pas une fusion des 3 instances représentatives existantes, mais bien la casse des DP, CHSCT, CE et des moyens temps et humains au détriment de la création d'une seule instance n'ayant pas les mêmes prérogatives, ni ses attributions, son rôle et sa composition sont efféminés.

C'est bien un véritable recul historique, avec une scolarité du gouvernement de construire un autre modèle social. La CGT a raison de combattre ce recul social en revendiquant un statut de travail du 21^{ème} siècle plus protecteur pour les cheminots subissant la violence du monde du travail.

Pour exemple, il est précisé dans l'ordonnance n°2 qu'à défaut d'accord, l'employeur pourra définir unilatéralement le périmètre des futurs CSE. Cette disposition inverse une nouvelle fois le sens des négociations et confie aux Organisations Syndicales une responsabilité particulière lors des négociations.

La direction a annoncé, lors de cette première réunion, son choix d'ouvrir de nouvelles négociations sur l'ensemble des sujets.

La CGT abordera ses négociations en étant force de proposition pour accompagner une représentation de proximité répondant à la particularité du GPF, en maintenant la voix statutaire et le droit syndical pour porter les revendications collectives et individuelles du personnel au quotidien.

Fédération CGT des Cheminots

2002, rue de Paris - 92013 Marnes-la-Métairie - Tél : 01 30 30 00 43 - Fax : 01 30 30 00 02 - secretariat@cheminots.cgt.fr - www.cheminots.cgt.fr

Source : le blog de [Roger Colombier](#)